

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mercredi 14 mai 2014 à 20 H 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,

Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ N°2014-05-14-01 : Approbation du compte rendu du 16 avril 2014
- ✓ N°2014-05-14-02 : Voirie : demande de subvention
- ✓ N°2014-05-14-03 : Contrat de maintenance pour l'entretien de la centrale photovoltaïque
- ✓ N°2014-05-14-04 : Commission communale des impôts directs : proposition des membres
- ✓ N°2014-05-14-05 : Collège du Puits de la Roche : demande de subvention
- ✓ N°2014-05-14-06 : Assainissement : rapport annuel
- ✓ N°2014-05-14-07 : CCPR (Communauté de Communes du Pays de Richelieu) : désignation des membres des commissions
- ✓ N°2014-05-14-08 : CCPR (Communauté de Communes du Pays de Richelieu) : désignation des personnes qualifiées pour le matériel communautaire
- ✓ N°2014-05-14-09 : Questions diverses

Séance du 14 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 mai 2014 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Paul KAELBEL, Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ,

Était excusée : Françoise MANCEAU, Alain MONTAS,
Olivier DESMÉ a été élu secrétaire de séance.

Françoise MANCEAU a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Alain MONTAS a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

DELIBERATION N°2014-05-14-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 AVRIL 2014

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 16 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2014-05-14-02
VOIRIE : UTILISATION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis relatifs aux travaux de voirie prévus rue de Champvent, suite aux inondations due à la crue du Mâble en juin 2013. Le montant est estimé à 30 000 Euros HT soit 36 000 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la réalisation de ces travaux, avec l'utilisation de la réserve parlementaire pour ce projet et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	36 000.00 Euros	Réserve parlementaire Commune	4 300.00 Euros 31 700.00 Euros
TOTAL	36 000.00 Euros	TOTAL	36 000.00 Euros

DELIBERATION N°2014-05-14-03
CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance GROUPAMA demande l'existence d'un contrat de maintenance pour la centrale photovoltaïque située sur le hangar communal afin de pouvoir l'assurer. Il présente un devis de la société Régiesolaire dont le montant Hors Taxe annuel s'élève à 289.00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure un contrat de maintenance pour la centrale photovoltaïque située sur le hangar communal avec la société Régiesolaire pour un montant Hors Taxe annuel s'élevant à 289.00 Euros. Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N°2014-05-14-04
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DES MEMBRES

Monsieur Le Maire informe que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune avec sept membres, le maire ou un délégué, président, et six commissaires dont un domicilié en dehors de la commune et un propriétaire de bois et forêts (car le territoire de Chaveignes comporte un ensemble de propriétés boisées de plus de 100 hectares au minimum).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en application du 4^{ème} alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret et propose à la direction des services fiscaux d'Indre et Loire les personnes suivantes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Propriétaires de bois ou forêts	
1. Pierre MARECHAUX	Nicole LIBREAU
Contribuables domiciliés hors de la commune	
2. Pierre BRIANT	Jean-Luc PERCEVAULT
Contribuables domiciliés dans la commune	
3. Claude CAILLER	3. Jean-Jacques BOISDY
4. Christian DAMOUR	4. Christian DEMETRIADIS
5. Jacky LECOMTE	5. James ARNAULT
6. Joël DEVIJVER	6. Dany CHARLOT
7. Jean MOUTARDIER	7. Daniel BODIN
8. Gilles AURIAULT	8. Maryse BOUCHET
9. Roger DUPRE	9. Daniel LORIN
10. Jacques DEFORGE	10. Pascal CREUZON
11. Dominique DARDENTE	11. Pascale NEVEU
12. Gérard JOUSSET	12. Micheline FILLET

DELIBERATION N°2014-05-14-05
COLLEGE DU PUIITS DE LA ROCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention du Collège du Puits de la Roche pour des opérations d'ouverture culturelle des élèves dans le cadre d'options, de séjours linguistiques ou de sorties-découverte du patrimoine historique ou naturel, mais aussi sportives. Une vingtaine d'élèves sont domiciliés à Chaveignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander les projets concrets envisagés avant d'attribuer une subvention tout en étant favorable sur le principe.

DELIBERATION N°2014-05-14-06
ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2013 au Conseil Municipal qui doit être présenté dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2013. Avec cette délibération, il sera transmis à la sous-préfecture de Chinon.

DELIBERATION N°2014-05-14-07
CCPR (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU)
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des modalités pour la constitution des commissions de travail au sein de la CCPR. La commune de Chaveignes ayant 15 conseillers municipaux peut être représentée par deux conseillers maximum par commissions sachant qu'un conseiller communautaire peut s'inscrire dans deux commissions maximum et un conseiller municipal dans une commission maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en application du 4^{ème} alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les personnes suivantes aux diverses commissions :

Commission voie verte - finances - matériel communautaire : Raymond LAMBESEUR

Commission développement économique : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER

Commission tourisme - culture : Catherine JEAN, Cynthia DIEU-COURRÈGES

Commission services publics locaux : Arlette ARNAULT

Commission sports - jeunesse - loisirs : Paul KAELBEL, Éric NAVARRE

Commission habitat - environnement : Marie-Rose MÉRON, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ

DELIBERATION N°2014-05-14-08

CCPR (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU)

DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES POUR LE MATERIEL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du matériel communautaire, il est nécessaire de nommer deux personnes qualifiées maximum (en plus du Maire) parmi les élus ou employés municipaux pour retirer et ramener les clés et le matériel. Ces personnes seront responsables du montage et du démontage du matériel. Elles seront donc chargées de le vérifier et de signaler les détériorations éventuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en application du 4^{ème} alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret et désigne Philippe DUBOIS, maire, Richard DELAGARDE et Jean-François MALÉCOT, agents municipaux, en tant que personnes qualifiées pour le matériel communautaire.

DELIBERATION N°2014-05-14-09

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- ✓ Organise le planning des permanences pour les élections européennes du 25 mai 2014,
- ✓ Fixe la date de la visite de la commune au samedi 24 mai à partir de 10 h 00,
- ✓ Discute du marché fermier et notamment un concours par école pour la récolte des cucurbitacées, tombolas,
- ✓ Discute des idées nouvelles pour la communication : lettre d'info suivant les besoins ponctuels, affichage avec changement de couleur de papier, plan de repérage de la commune, site, memento, logo avec charte graphique, boites mail,
- ✓ Est informé de la signature du contrat départemental de développement solidaire qui a eu lieu le 09 mai 2014,
- ✓ Est informé que Dominique DARDENTE a été élu vice-président du SIAEP de la Région de Courcoué,
- ✓ Discute de la détérioration des trottoirs dans le lotissement,
- ✓ Est informé des réunions du SIEIL et du SATESE auxquelles Francisco DOMINGUEZ a assisté,
- ✓ Est informé qu'une réunion du PNR Loire Anjou Touraine aura lieu le 13 juin 2014

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 10 juin 2014 à 20 h 30

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.